

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020640 – AFR 62/018/02

Informations complémentaires sur l'AU 277/02 (AFR 62/015/02 du 5 septembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIER D'OPINION / CRAINTES D'EXÉCUTION ILLÉGALE / CRAINTES DE « DISPARITION » / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU
CONGO / OUGANDA

Honoré Musoko (h), avocat et défenseur des droits humains

Londres, le 26 septembre 2002

Avocat et défenseur des droits humains, Honoré Musoko, qui avait été arrêté par le Rassemblement congolais pour la démocratie – Mouvement de libération (RCD-ML), et placé en détention au camp militaire du Mont Hawa, situé dans le territoire d'Aru, a été remis en liberté sans inculpation. Il était retenu captif depuis le 3 septembre 2002.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*